



## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2011**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 9 mai 2011, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :  
Madame la conseillère Thérèse Gatien  
Madame la conseillère Anne Scott  
Monsieur le conseiller Vincent Chatel  
Monsieur le conseiller Normand Dyotte  
Monsieur le conseiller Charles-André Fortier  
Monsieur le conseiller Kevin Vocino  
Monsieur le conseiller Normand Dyotte

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s :  
Monsieur David Johnstone, directeur général  
Madame Johanne Corbeil, assistante greffière

Sont absents :

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

1. Octroi de contrat – éclairage de rues et infrastructures souterraines d'utilités publiques – développement résidentiel « Les Vallées de Provence », phase 1 – appel d'offres 1116-ST
2. Adoption – règlement 1277 décrétant un emprunt de 860 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le développement résidentiel « Les Vallées de Provence », phase 1
3. Parole au public sur les sujets à l'ordre du jour
4. Levée de la séance

**11-05-01 OCTROI DE CONTRAT – ÉCLAIRAGE DE RUES ET INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES D’UTILITÉS PUBLIQUES – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « LES VALLÉES DE PROVENCE », PHASE 1 – APPEL D’OFFRES 1116-ST**

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de procéder à des travaux d’éclairage de rues et de canalisations souterraines d’utilités publiques pour le projet de développement résidentiel « Les Vallées de Provence », phase 1;

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d’appel d’offres *Sé@o*;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 5 mai 2011, cinq entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l’entreprise « Construction Jeanielle inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d’éclairage de rues et d’infrastructures souterraines d’utilités publiques pour le projet de développement résidentiel « Les Vallées de Provence », phase 1, pour un montant de 393 301 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d’appel d’offres 1116-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d’emprunt 1277, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire, au poste budgétaire 22-012-77-717.

**11-05-02 ADOPTION – RÈGLEMENT 1277 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 860 000 \$ POUR L’EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES SERVICES D’UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « LES VALLÉES DE PROVENCE », PHASE 1**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 18 avril 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1277 décrétant un emprunt de 860 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le développement résidentiel « Les Vallées de Provence », phase 1, soit adopté;

QUE la tenue du registre soit fixée au 18 mai 2011;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents  
à la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour.**

\* \* \*

Une personne, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, a assisté à la séance.

### **11-05-03      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 06.

---

ANDRÉ J. CÔTÉ  
Maire

---

JOHANNE CORBEIL  
Assistante greffière